



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



150^e Assemblée de l'UIP

Tachkent, Ouzbékistan (5-9 avril 2025)

Commission permanente de la
démocratie et des droits de l'homme

C-III/150/4-Inf.2
14 mars 2025

Suivi de la mise en œuvre de la résolution de 2024 intitulée *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*

Mardi 8 avril 2025, 9 h 30-12 h 30

Note d'orientation

Contexte

La résolution de l'Union interparlementaire (UIP) sur [l'intelligence artificielle \(IA\) et la démocratie](#) reconnaît à la fois le potentiel transformateur de l'IA et les risques qu'elle présente pour les institutions et les processus démocratiques. Elle préconise l'établissement de cadres réglementaires qui assortissent les innovations de garanties et mettent l'accent sur la transparence et la responsabilité dans le cadre du déploiement de l'IA. La résolution appelle à des contrôles parlementaires, à une coopération internationale et à des modèles de gouvernance inclusifs visant à garantir que les systèmes d'IA respectent les droits fondamentaux et les principes constitutionnels tout en protégeant la société contre la discrimination algorithmique.

Depuis l'adoption de la résolution en octobre 2024, l'environnement de l'IA ne cesse d'évoluer à une vitesse sans précédent. Si les parlements jouent un rôle de plus en plus fondamental, ils sont également confrontés à d'immenses défis pour légiférer concrètement en la matière. Le développement rapide de la technologie dépasse les processus législatifs traditionnels tandis que leur extrême complexité technique crée des déséquilibres en matière de connaissances entre les législateurs et les concepteurs. En outre, la nature mondiale du développement de l'IA exige une coordination internationale qui transcende les frontières nationales, ce qui rend difficile l'élaboration d'approches réglementaires globales.

La session est divisée en trois séances d'environ une heure chacune.

1. Initiatives parlementaires sur l'IA depuis octobre 2024

Cette séance offre aux délégués l'occasion de rendre compte des actions menées récemment dans leur parlement et de partager leurs expériences et les enseignements tirés.

Depuis octobre 2024, de nombreux parlements ont intensifié leurs approches réglementaires en matière d'IA, en privilégiant les cadres centrés sur les personnes et les limites éthiques. Parmi les progrès notables figurent l'élargissement des mesures de protection des données, l'augmentation des financements en faveur de la recherche sur la sécurité de l'IA et des initiatives de collaboration transfrontalières. De nombreux parlements ont établi des commissions spécialisées visant à examiner l'impact de l'IA sur la démocratie, les droits de l'homme et la sécurité nationale.

F

#IPU150

2. Évolutions récentes dans la coopération internationale en matière de gouvernance de l'IA

Cette séance vise à permettre à des experts d'échanger des vues sur l'état de la coopération internationale et les perspectives d'avenir.

La gouvernance internationale de l'IA a évolué dans de multiples cadres parallèles, notamment les principes de l'Organe consultatif de l'ONU sur l'intelligence artificielle, la Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle de l'UNESCO et le processus du G7, dit d'Hiroshima, sur l'IA pour l'évaluation des modèles. Les sommets pour l'action sur l'IA favorisent la collaboration entre les gouvernements et le secteur industriel dans le domaine des risques liés à l'IA. Les approches réglementaires diffèrent selon les régions ; ainsi la Loi sur l'IA de l'Union européenne contraste avec l'accent que mettent les États-Unis d'Amérique sur les engagements volontaires. Les normes techniques progressent grâce à l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et à l'Institute of Electrical and Electronic Engineers (IEEE), mais des difficultés persistent pour harmoniser les réglementations, établir des accords contraignants et faire en sorte que les pays en développement soient pleinement représentés dans les discussions sur la gouvernance.

3. L'utilisation de l'IA dans les parlements

Cette séance vise à déterminer comment l'IA est utilisée dans le contexte parlementaire en examinant ses applications tant individuelles qu'institutionnelles.

Les parlementaires utilisent l'IA pour communiquer avec les personnes qu'ils représentent, rédiger des allocutions et effectuer des analyses politiques. Au niveau institutionnel, les parlements utilisent l'IA pour le traitement et la traduction de documents et le suivi législatif. Les travaux novateurs de l'UIP sur les lignes directrices pour l'adoption de l'IA dans les parlements s'intéressent aux défis liés à la transparence, à la réduction des biais et à la fracture numérique, tout en encourageant l'échange de connaissances entre les Parlements membres en vue d'établir des normes responsables en matière de gouvernance de l'IA.

Ressources

Ressources de l'UIP

- [Page web de l'UIP sur l'IA](#)
- [Résolution – L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit](#)
- [Lignes directrices pour l'IA dans les parlements](#)
- [Scénarios d'utilisation de l'IA dans les parlements](#)

À paraître :

- *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* : résumé à l'intention des parlementaires
- Initiatives parlementaires relatives aux politiques d'IA

Ressources externes

- [Commonwealth Parliamentary Association: *Parliamentary Handbook on Disinformation, AI and Synthetic Media* \(2023\)](#)
- [Conseil de l'Europe – La Convention-cadre sur l'intelligence artificielle](#)
- [L'Observatoire OCDE des politiques de l'IA](#)
- [ONU – Organe consultatif sur l'intelligence artificielle](#)
- [ONU – Pacte numérique mondial](#)
- [Union européenne – Législation sur l'IA](#)
- [UIT – Artificial Intelligence](#)
- [UNESCO – Intelligence artificielle](#)
- [Volet parlementaire à l'occasion du Forum sur la gouvernance de l'Internet](#)
- [Westminster Foundation for Democracy - Guidelines for AI in Parliaments \(2024\)](#)